

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2015

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 MAI 2015 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

3. PROJET DE MAISON DE SANTE : INTERVENTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON

4. VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

- ⇒ Validation des conclusions du world café,
- ⇒ Création d'un comité de pilotage sur la programmation des futurs bâtiments.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ⇒ Avis préalable de la communauté de communes à l'adhésion des communes à la Charte du Parc National de la Vanoise.

6. PETITE ENFANCE

- ⇒ Signature d'une convention avec la commune de Pralognan-la-Vanoise pour le fonctionnement des micros-crèches.

7. RESSOURCES HUMAINES

- ⇒ Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent titulaire pour le fonctionnement des micro-crèches de Pralognan.

8. ENFANCE JEUNESSE

- ⇒ Délibération sur les tarifs des stages de l'accueil de loisirs,
- ⇒ Point sur les accueils périscolaires et ouverture d'un accueil à Pralognan,
- ⇒ Signature d'un avenant au Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour l'organisation des Temps d'Activité Périscolaire.

9. INFORMATION DEBAT

- ⇒ Cuisine de Tarentaise : élaboration des statuts en cours et visite de sites.
- ⇒ Nom de la brochure et de la newsletter de la communauté de communes.
- ⇒ Organisation de la Semaine Bleue.

Etaient présents :

Titulaires de Bozel

M. Jean-Baptiste MARTINOT
Mme Sandra ROSSI
Mme Jenny APPOLONIA
M. Yves PACCALET
M. Sylvain PULCINI

Titulaires de Brides-les-Bains

M. Guillaume BRILAND
M. Philippe BOUCHEND'HOMME

Titulaires de Champagny-en-Vanoise

M. Thierry RUFFIER DES AIMES
M. René RUFFIER-LANCHE

Titulaires des Allues

Mme Michèle SCHILTE
M. Bernard FRONT
M. Thierry MONIN
Mme Florence SURELLE

Titulaire de Feissons-sur-Salins

M. Jean-Pierre LATUILLIERE

Titulaires de La Perrière

M. Rémy OLLIVIER
M. Jean-Marc BELLEVILLE

Titulaires du Planay

Jean-René BENOIT

Titulaires de Pralognan-la-Vanoise

M. Stéphane AMIEZ
Mme Armelle ROLLAND

Titulaires de St Bon

M. Philippe MUGNIER
M. Patrick MUGNIER
Mme Laurette COSTES

Titulaire de Montagny

M. Armand FAVRE
Mme Hélène MADEC

Excusés :

Mme Josette RICHARD
M. Gilbert BLANC-TAILLEUR

Etait absent :

M. Thierry CARROZ

Pouvoirs :

Mme Josette RICHARD a donné pouvoir à M. Philippe MUGNIER pour voter en son nom,

Etaient invités :

M. Vincent ROLLAND et Mme Jocelyne ABONDANCE, conseillers départementaux du canton.

Participaient également :

Mme Maëtte GULDENER, directrice générale des services de Val Vanoise Tarentaise,
Mme Anaëlle ROZE, responsable des affaires juridiques et générales de Val Vanoise Tarentaise.

La séance est ouverte à 18h30 à la salle des Tilleuls, place des Tilleuls à Bozel.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 MAI 2015

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 18 mai 2015 et désigne Mme Hélène MADEC en tant que secrétaire de séance.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2015, visée par la Sous-préfecture d'Albertville pour valoir récépissé le 26 janvier 2015, portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président,

Vu les possibilités offertes par le code des marchés publics pour la passation des marchés en procédure adaptée et notamment l'article 28,

N° décision	Objet	Remarque
2015/40	Attribution du marché de lavage des bacs et conteneurs semi-enterrés à l'entreprise CHABLAIS SERVICE PROPRETE (73890 BRENTHONNE). Marché pour 3 ans à compter du 01/06/2015. Prix forfaitaire annuel de 15 500 € HT pour 2 campagnes de lavage des bacs et prix unitaire de 59€HT pour le lavage d'un conteneur semi-enterré (entre 478 conteneurs au minimum et 562 conteneurs au maximum à laver annuellement lors de 2 campagnes de lavage).	Lavage des bacs roulants de 9 communes et lavage des conteneurs semi-enterrés pour la commune des Allues.
2015/41	Pose de cloisons bois et verre dans les bureaux rue des Tilleuls afin de réaliser des bureaux individuels.	Menuiserie SOSAMEC (Champagny-en-Vanoise) pour un montant de 12 410 € HT (14 892€ TTC)
2015/42	Signature d'un avenant à une convention de prêt de véhicule ordures ménagères à la communauté de communes Cœur de Tarentaise. Pour cette période le prêt est payant à hauteur de 1 000€/mois proratisé sur le temps de prêt.	Pour la période du 6 au 23 juin 2015 suite à un éboulement de rochers ayant entraîné l'indisponibilité des véhicules de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.
2015/43	Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un fonctionnaire en congé parental pour 1 an à compter du 18 juin 2015.	Service petite enfance.
2015/44	Recrutement d'un vacataire pour l'accueil de loisirs de Saint Bon	Sur la période du 9 au 23 août pour l'encadrement d'un séjour en Sardaigne.
2015/45	Reconstruction du sentier piéton d'intérêt communautaire qui supporte le Grand Tour de Tarentaise suite à un écroulement début mai sur la commune de Champagny, au niveau des gorges de la Pontille en rive gauche du doron de Champagny. La reconstruction proposée consiste à tracer une déviation au sentier au-delà de la zone d'écroulement. Cette intervention nécessite des moyens spéciaux adaptés à la forte pente type pelle araignée.	Entreprise SPIDER TP (la cote d'Aime) pour un montant de 11 000 €HT / 13 200 €TTC.

3. PROJET MAISON DE SANTE : INTERVENTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON

Le Président rappelle que la communauté de communes souhaite se porter acquéreur d'un bien appartenant à l'Etat et situé à Bozel sur la parcelle 0909 d'une superficie de 2 988 m² dans l'objectif suivant: démolition du bâtiment situé sur ce terrain en vue de créer les équipements structurants suivants : maison de santé, locaux administratifs et éventuellement pôles social ou culturel.

La valeur vénale du terrain a été estimée par France Domaine à 530 000 €.

Le bâtiment situé sur ce terrain est utilisé en partie par le Département pour loger les agents en charge du déneigement de la voirie.

Par courrier en date du 7 mai, le Département confirme son accord de principe pour quitter ces locaux mais requiert la mise à disposition **à titre gracieux** par Val Vanoise Tarentaise de trois appartements individuels de 20 m² et d'un logement familial de 60 m².

A ce titre, les conseillers départementaux ont été invités afin de trouver une solution à ce problème.

Vincent Rolland rappelle que les agents en charge de la voirie ont été transférés de l'Etat au Département. Le Département n'est pas propriétaire du terrain et bénéficie à titre gratuit, par accord avec l'Etat de la mise à disposition des logements situés sur ce terrain. Il explique que le Département est prêt à revoir à la baisse les surfaces demandées : deux petits appartements de 3 pièces suffiraient.

Philippe Mugnier fait remarquer que la communauté de communes devra payer à la fois la construction des logements et le loyer à vie, ce qui n'est pas normal.

Bernard Front demande s'il est possible de loger les agents du Département ailleurs que dans la maison de santé.

Vincent Rolland répond que cela est possible en restant à proximité de Bozel donc à Bozel ou au Planay.

Thierry MONIN souhaite que le Département fasse un effort financier sinon la charge de ces logements va peser de manière indéterminée sur les finances de la communauté de communes et mettre en danger le projet de maison de santé.

Jean-Baptiste Martinot précise que cette charge se rajouterait à la partie des loyers des professionnels de santé qui va rester à la charge de la communauté de communes.

Armelle Rolland et Florence Surelle demandent pourquoi ce ne sont pas Vincent Rolland et Jocelyne Abondance qui négocient directement avec l'Etat sur le devenir du logement des agents du Conseil Départemental. La situation actuelle revient à prendre en otage la communauté de communes.

Vincent Rolland répond que l'Etat doit ces logements au Département et que le Département subit également la baisse de ses dotations.

Le premier courrier adressé au Préfet pour l'achat du terrain date d'il y a un an et le dossier n'avance pas

Les élus communautaires souhaitent une baisse du prix du terrain. A la majorité, le conseil communautaire décide de faire une contre-proposition financière auprès du Préfet pour l'achat du terrain à 300 000 euros en demandant une réponse sous le délai d'un mois. Si le Préfet ne donne pas suite, ils s'orienteront vers un autre

terrain propriété de la commune de Bozel, situé à l'entrée de la commune. Vincent Rolland et Jocelyne Abondance quittent la salle à 19h25 après avoir été remerciés par le Conseil.

4. VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Validation des conclusions du world café

Maëtte Guldener rappelle au conseil que le bureau communautaire s'est positionné favorablement sur la synthèse du World Café du 28 avril 2015 dédiée au projet de territoire pour le mandat 2014/2020 et sur les simulations financières correspondantes.

Cette synthèse propose un plan d'action et un planning prévisionnel pour mettre en œuvre le projet de territoire sur le mandat.

Les orientations proposées sont les suivantes :

Construction d'équipements :

- Maison de santé,
- Locaux administratifs,
- Création d'un pôle social/d'accompagnement/lieu de rencontres et d'échanges/Pôle culturel/musique/ludo-médiathèque,
- Petite Enfance: accroître la visibilité du Relais d'assistants maternels, transformation de la crèche de Bozel, transfert éventuel de la crèche de la Tania,
- Un espace jeunes adapté.

Fonctionnement :

- Développer la politique ressources humaines et créer des services communs notamment formation et prévention des risques,
- Renforcer la communication, interne comme externe,
- Développement de l'animation et de la mise en réseau en faveur des habitants: semaine bleue...
- Quelques évènementiels forts: course cycliste, festival de théâtre
- Diagnostiquer le développement économique et la construction/rénovation de logements pour mieux accompagner,
- Valoriser le tourisme d'été (sentiers..)
- Mise en réseau des équipements: carte sports et loisirs,
- Mieux accompagner les jeunes, notamment ceux qui sont en difficulté,
- Améliorer les services offerts en terme de petite enfance, enfance jeunesse et crèches: livraison des repas, amplitude horaire, transfert de la pause méridienne.
- Poursuivre la politique d'éco-exemplarité et l'optimisation des points d'apport volontaires pour la collecte des déchets,
- Développer le transport de proximité.

Le projet de territoire prévoit que le développement de ces politiques et équipements puisse se faire en veillant à une bonne gouvernance entre les communes et l'intercommunalité (maintien de l'équilibre entre petites et grandes communes, réactivité du service public, circulation fluide de l'information et du circuit décisionnel) et à un équilibre entre les services publics proposés lors des saisons touristiques et les services proposés le reste de l'année.

Il faut également veiller à la maîtrise du budget de la communauté de communes sachant qu'à court terme, les services communautaires doivent se structurer ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires.

Enfin, le projet de territoire est en lien avec le schéma de mutualisation qui sera soumis aux élus prochainement et doit permettre de mutualiser les moyens humains et matériels.

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de territoire tel que mentionné ci-dessus et dans la synthèse de la réunion participative du 28 avril 2015.

Création d'un comité de pilotage sur la programmation des futurs bâtiments.

Le Président propose de créer un comité de pilotage dans le cadre de la programmation des futurs équipements communautaires.

Le comité de pilotage sera en charge du pilotage et du suivi de la définition des besoins et des missions des prestataires sur le programme global de création de bâtiments communautaires :

- Maison de santé,
- Bâtiment siège de la communauté de communes,
- Projet relatif à la culture,
- Projet relatif à la petite enfance,
- Eventuels logements liés aux projets ci-dessus.

Un appel à candidature a été lancé lors du bureau du 8 juin afin que les élus intéressés se manifestent pour participer à ce comité de pilotage. Thierry Monin, Jean-Baptiste Martinot, Armelle Rolland, Guillaume Briland et René Ruffier-Lanche sont déjà intéressés pour faire partie de ce comité de pilotage.

Il est demandé au conseil de délibérer sur la composition de ce comité de pilotage « Programmation » qui pourra associer les élus désignés, les prestataires, des membres de l'association des professionnels de santé ainsi que des spécialistes relatifs à chaque secteur en fonction de l'évolution du projet (domaine culturel, social...).

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un comité de pilotage dédié à la programmation des futurs bâtiments communautaires composé des conseillers communautaires suivants :

- **Thierry Monin,**
- **Jean-Baptiste Martinot,**
- **Armelle Rolland,**
- **Guillaume Briland,**
- **René Ruffier-Lanche,**
- **Jenny Appolonia,**
- **Sandra Rossi,**
- **Philippe Bouchend'homme,**
- **Jean-Marc Belleville.**

Des personnes expertes dans les domaines concernés, les prestataires des marchés publics liés aux différents projets pourront également être invités ainsi que les agents de la communauté de communes en charge des dossiers.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Avis préalable de la communauté de communes à l'adhésion des communes à la Charte du Parc National de la Vanoise.

Le Président rappelle que la communauté de communes a été informée par courrier du Préfet de la région Rhône-Alpes reçu le 26 mai 2015 que la Charte du Parc national de la Vanoise a été approuvée par décret en Conseil d'Etat n°2015-473 du 27 avril 2015.

Fruit d'un travail d'élaboration et de concertation conduit par le Conseil d'Administration du Parc et animé par son Président, cette charte représente une opportunité pour le territoire de poursuivre et d'étendre autour de ce projet ses actions de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion périphérique au cœur protégé.

Conformément à la volonté exprimée par le Parlement au travers de la loi de 2006 réformant la politique des Parcs nationaux, la charte vise à renforcer les partenariats entre l'établissement public du Parc national et les collectivités de ce territoire et exprimer les solidarités existant entre le cœur et cet espace.

Afin de constituer cette aire d'adhésion et y engager ce projet de territoire à 15 ans, les communes doivent statuer de manière volontaire sur leur adhésion à la charte.

Afin que les conseils municipaux des communes concernées (Bozel, Les Allues, Saint-Bon, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et Le Planay) puissent valablement délibérer, les maires doivent préalablement recueillir l'avis de leur communauté de communes.

La communauté de communes Val Vanoise Tarentaise a ainsi été saisie par courrier avec accusé réception du maire des Allues en date du 5 juin 2015 et par courrier du Maire de Pralognan-la-Vanoise en date du 10 juin. A partir de cette date, le conseil communautaire a deux mois pour délibérer pour émettre un avis.

Le Président donne ensuite la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer et notamment ceux des communes concernées par l'adhésion à la charte du Parc.

Yves Paccalet prend la parole en premier. Il rappelle son engagement de près de 50 ans, depuis la création du Parc en 1963, pour que ce Parc existe et puisse se développer. Il demande donc un vote favorable de la part du conseil communautaire.

Il rappelle qu'en 2006, une loi a été votée pour réformer la politique des parcs nationaux prévoyant notamment que les aires des parcs nationaux français soient maintenant guidées dans leur action par une charte, véritable projet de territoire pour 15 ans. Elle propose des mesures de développement durable et de mise en valeur des patrimoines.

Dans le cadre de sa participation au conseil d'administration du Parc en tant qu' élu à la Région, il a vu le projet de charte évoluer dans un sens favorable aux collectivités.

Le projet de charte remanié en 2013 suite à la concertation avec les collectivités et à l'enquête publique est aujourd'hui complètement compatible avec ce que font les communes.

Le Parc n'a pas de compétences particulières dans l'aire d'adhésion, le droit commun s'applique. Le rôle du Parc est de rendre le territoire plus attractif pour le tourisme d'été et de consolider l'appropriation du parc par les acteurs locaux.

Il pense qu'un avis défavorable du conseil communautaire enverrait un signal très négatif, passerait pour un rejet du Parc par les acteurs locaux et compromettrait l'avenir touristique du territoire. Tous les Parc nationaux français ont accepté leur charte.

De par son engagement sur ce projet, il est prêt à démissionner en cas de vote défavorable du conseil communautaire.

René Ruffier-Lanche confirme que le texte de la charte a beaucoup évolué.

Philippe Mugnier explique que ce n'est pas parce qu'il y a un vote contre la charte qu'on est contre le Parc. Certaines organisations syndicales agricoles ont aussi des arguments valables.

Thierry Monin ne comprend pas ce que cela peut apporter aux communes. Armelle Rolland explique que sa commune ayant 70% de son territoire dans le cœur du Parc, elle travaille au quotidien avec les agents du Parc et n'arrive pas à s'entendre avec eux. Elle pense que les choses sont trop rigides et ne souhaite donc pas rajouter en plus la charte.

Enfin, Jean-René Benoît pense que la charte peut être une chance pour sa petite commune mais que cela rajouterait des contraintes et que c'est compliqué dans le cadre de la baisse des dotations de l'Etat.

Certains élus des communes non concernées par l'adhésion à la Charte souhaitent s'abstenir n'étant pas au courant de son contenu ni des précédents échanges ou estimant ne pas être concernés.

Le conseil communautaire est donc invité à délibérer pour donner un avis favorable ou défavorable à l'adhésion des communes de Bozel, Les Allues, Saint-Bon, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et Le Planay à la charte du Parc national de la Vanoise.

Pour information, une délibération assortie de réserve vaut avis défavorable, une absence de délibération vaut avis favorable.

Vu la transmission du décret n°2015-473 précité et de la charte du Parc national de la Vanoise par courrier de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes du 21 mai 2015,

Vu la saisine de Monsieur le Maire des Allues du 5 juin 2015 et de Mme la Maire de Pralognan-la-Vanoise du 10 juin 2015 invitant la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise à donner un avis préalable à l'adhésion des communes membres concernées par l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise,

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à :

2 voix pour un avis favorable,


9 voix pour une abstention,

14 voix pour un avis défavorable (dont la voix de Mme Josette Richard, ayant donné pouvoir à M. Philippe Mugnier),

DONNE un avis défavorable à l'adhésion des communes de Bozel, Les Allues, Saint-Bon, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et Le Planay à la charte du Parc national de la Vanoise.

MANDATE le Président ou son représentant pour notifier cet avis aux communes concernées, à M. le Préfet de la Savoie et à M. le Président du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise.

6. PETITE ENFANCE

 Signature d'une convention avec la commune de Pralognan-la-Vanoise pour le fonctionnement des micros-crèches.

Le Président rappelle que les deux micro-crèches de Pralognan-la-Vanoise sont gérées à la fois par la commune de Pralognan-la-Vanoise pour la partie accueil d'enfants de touristes et par la communauté de

communes pour la partie saisonnière (5 places), dans le cadre du transfert partiel de la compétence petite enfance à la communauté de communes.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention entre la communauté de communes et la commune fixant les conditions de refacturation des charges de fonctionnement, les deux micro-crèches utilisant les mêmes locaux.

Les charges d'entretien du bâtiment des micro-crèches sont refacturées par la commune à la communauté de communes pour la partie de la compétence la concernant. Les investissements seront réalisés par la commune et feront l'objet d'un programme arrêté une fois par an entre les parties, sauf urgence. Ces investissements qui rentrent dans le cadre d'un aménagement des locaux devront être votés lors de l'établissement du budget, et donc acceptés par les deux parties. La quote-part des travaux répercutés par le maître d'ouvrage à l'autre partie sera calculée proportionnellement aux surfaces des locaux occupés par cette dernière.

Les contrats liés au bâtiment ainsi que la prime d'assurance et les achats pour le fonctionnement de la structure sont également fait par la commune et refacturés à la communauté de communes.

La commune de Pralognan-la-Vanoise propriétaire, s'engage à souscrire et maintenir assuré pendant toute la durée du bail, auprès d'une compagnie notoirement solvable, pour compte commun du propriétaire et de l'organisateur (la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise) toutes les garanties d'assurance habituelles relatives aux parties immobilières et mobilières (meubles, contenu divers,.....) pouvant appartenir au propriétaire, et objet de la présente convention.

Cette convention serait complétée d'une convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la communauté de communes à la commune. Les autres agents composant l'équipe des micro-crèches seraient recrutés en contrat à durée déterminée par chaque collectivité à hauteur du temps de travail la concernant (communauté de communes pour la partie saisonnière et commune pour la partie touristique).

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention financière relative aux micro-crèches de Pralognan-la-Vanoise avec le Maire de Pralognan-la-Vanoise.

DIT que la convention est valable pour 3 ans à compter du 22 juin 2015.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

7. RESSOURCES HUMAINES

Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent titulaire pour le fonctionnement des micro-crèches de Pralognan.

Il est proposé de mettre à disposition de la commune de Pralognan-la-Vanoise un agent fonctionnaire de la communauté de communes afin d'assurer la fonction de responsable des micro-crèches pendant les saisons d'été et d'assistante d'accueil petite enfance durant la saison d'hiver.

Pour l'année 2015, l'agent serait mis à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail sur la période du 13 juillet au 23 août 2015 et pendant la période qui sera déterminée et communiquée à l'agent 2 mois avant le début de saison pour l'hiver.

La situation administrative de l'agent reste gérée par la communauté de communes ainsi que le versement de sa rémunération. La commune de Pralognan-la-Vanoise organise le temps de travail de l'agent et rembourse à la communauté de communes la rémunération de l'agent concernant le temps de travail mis à disposition.

Les autres agents seraient recrutés en contrat à durée déterminée par chaque collectivité à hauteur du temps de travail la concernant (communauté de communes pour la partie saisonnière et commune pour la partie touristique).

Ceci exposé,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un agent fonctionnaire à la commune de Pralognan-la-Vanoise pour le fonctionnement des micro-crèches sur les saisons d'été et d'hiver pour une durée de trois ans à compter du 13 juillet 2015.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et tous documents liés.

8. ENFANCE JEUNESSE

Délibération sur les tarifs des stages de l'accueil de loisirs.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les stages qui seront proposés sur l'accueil de loisirs en juillet et août.

Les tarifs proposés, en fonction des quotients familiaux sont les suivants :

Les tranches	0-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	>1201
Tarifs stages 6-11 ans (2 jours) Stage Slackline : 6/07 au 7/07 Stage BD : 3/08 au 4/08	18 €	20 €	24 €	26 €	30 €	35 €

Les tranches	0-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	>1201
Tarifs stages 12-17 ans (3 jours) Stage Escalade : 6/07 au 8/07 Stage de Longboard : 10/08 au 12/08	22 €	29 €	33 €	37 €	41 €	45 €

- Ces tarifs sont le plus proches possibles des tarifs de l'été 2014. Cette année il est proposé 6 tranches de quotient familial au lieu de 5 en 2014. Les tarifs sur 6 tranches conservent le tarif le plus bas et le tarif le plus haut de l'année passée afin de ne pas augmenter le coût pour les familles.
- Les stages prévus pour les 6-11 ans se déroulent sur 2 journées et ceux des 12-17 ans sur 3 jours. Cela explique la différence de prix entre les deux grilles tarifaires (6-11 ans et 12-17 ans) car le tarif indiqué est pour l'ensemble du stage et non pas un seul jour.
- Il est important de maintenir un "tarif stage" spécifique et de ne pas passer au simple tarif journée car cela représente des recettes importantes pour l'accueil de loisirs, au vue du succès remporté par ces stages.

- Le bureau du 8 juin a donné un avis favorable à ces propositions de tarifs.

Ceci exposé,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs des stages proposés dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances d'été
2015.**

 Point sur les accueils périscolaires et ouverture d'un accueil à Pralognan,

Un document a été présenté en bureau afin de porter à la connaissance des élus une synthèse des accueils périscolaires du matin et du soir suite au transfert de la compétence périscolaire à la communauté de communes en septembre 2013.

La fréquentation, le coût et l'impact qualitatif ont été mis en perspective notamment avec le projet éducatif. Il en ressort que l'accueil périscolaire permet aux parents de travailler, favorise le retour à l'emploi et est un atout pour l'attractivité du territoire et les nouveaux arrivants.


Au vu de ces éléments et dans un objectif d'équité, il est proposé l'ouverture du périscolaire le matin à l'année à Pralognan-la-Vanoise pour un coût supplémentaire de 2 964 euros (masse salariale). Jusqu'ici le périscolaire était ouvert à l'année le soir mais uniquement en saison le matin. Une ouverture à l'année permettrait de répondre à la demande des parents.

Actuellement la même question se pose sur le groupe scolaire de Méribel où il n'y a pas d'accueil périscolaire sur place ce qui oblige les enfants à descendre aux Allues le soir.

Enfin il est proposé de maintenir l'ouverture des accueils périscolaires même en cas d'inscription d'un faible nombre d'enfants.

Ceci exposé,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte l'ouverture d'un accueil périscolaire à l'année le matin à Pralognan-la-Vanoise,
ADOpte le maintien de l'ouverture des accueils périscolaires même en cas d'inscription d'un faible
nombre d'enfants, pour l'année scolaire 2015/2016.**

 Signature d'un avenant au Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour l'organisation des Temps
d'Activité Périscolaire.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 au Projet Educatif de Territoire signé le 10 octobre 2014 par le Président de la communauté de communes pour une durée de 3 ans et concernant l'organisation des Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

Cet avenant permet de prendre en compte les modifications pour l'année scolaire 2015/2016 :

- Le changement d'horaires sur la commune de Saint-Bon : passage de 4 fois 45 min à 3 fois 1h,
- Les modifications sur l'ensemble du territoire intercommunal : découpage de l'année scolaire en 5 cycles, les nouvelles thématiques (cuisine, contes et mythologie, jardinage, théâtre, musique et danse),

- L'organisation des inscriptions et la communication auprès des familles.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2015/2016 se feront entre le 22 juin et le 10 juillet.

**Ceci exposé,
Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte l'avenant n°1 au Projet Educatif de Territoire signé le 10 octobre 2014.**

9. INFORMATION DEBAT

Cuisine de Tarentaise : élaboration des statuts en cours et visite de sites.

Anaëlle ROZE rappelle que les statuts du futur syndicat mixte ouvert qui portera la gestion et l'exploitation de la cuisine centrale de Tarentaise sont en cours d'élaboration.

Elle a assisté au comité technique du 28 mai à la communauté de communes des Versants d'Aime.

Un certain nombre d'éléments restent à déterminer :

- Le nombre et la répartition des sièges entre les membres n'est pas encadré par la loi : cela reste à déterminer sachant que le centre hospitalier souhaite avoir 50% des voix vu qu'il sera le plus gros client en nombre de repas,
- Le nombre de membre du bureau,
- Le mandat du Président est de 6 ans mais il peut être prévu une Présidence tournante (possibilité qui est envisagée vu le nombre important de mandats de chacun des élus),
- Recettes du syndicat mixte (une précision sera prochainement apportée aux élus sur ce point)
- Adhésion d'un nouveau membre : il est proposé une délibération du syndicat mixte à la majorité absolue des suffrages exprimés
- Retrait d'un membre : même condition de majorité mais il reste à déterminer le calcul de la pénalité financière applicable (investissements restant à amortir),
- Possibilité de faire une prestation de service pour une collectivité non membre (dépannage d'une collectivité pour les repas de l'école ou d'un séjour de vacances par exemple) : il faut fixer un cadre et un seuil pour que cela reste accessoire et ponctuel,
- Lieu du siège du syndicat,
- Nom du syndicat : *Cuisine de la Tarentaise ?*

Le prochain comité technique a lieu **le jeudi 2/07 à 17h, les élus sont invités à faire passer leurs remarques d'ici là ou à assister au comité.**

Une visite de cuisine centrale est organisée **le lundi 29 juin toute la journée** (visite notamment de la cuisine à Vaulx en Velin). **Si des élus sont intéressés, merci de le faire savoir auprès de la communauté de communes.**

Par ailleurs, le groupe de travail / comité technique sur le bâtiment et ses contraintes d'exploitation se réunit **le Lundi 22 Juin 2015 à 18h00** à la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

L'ordre du jour est le suivant :

- ⇒ 18h-18h30 : Visite du bâtiment
- ⇒ 18h30-19h30 : travail sur plans avec identification des contraintes d'exploitation du bâtiment et réflexion sur les principes de la copropriété.

Nom de la brochure et de la newsletter de la communauté de communes.

Une prestation pour la conception graphique de la nouvelle brochure de la communauté de communes et la conception de newsletter à envoyer par mail aux habitants a été confiée à l'agence MERCI L'AGENCE (située à Bourg-Saint-Maurice).

Suite à la consultation des élus par mail et aux réponses reçues, c'est le nom **l'Echo** qui a été retenu à la majorité.

Organisation de la Semaine Bleue

Armelle Rolland explique que du 12 au 18 octobre prochain aura lieu la Semaine Bleue, semaine nationale consacrée aux Seniors. La thématique de cette année est « *À tout âge : acteurs, proches et solidaires* ». Elle a été sollicité par l'ADMR qui souhaite faire tricoter des couvertures aux seniors afin de décorer la Tour Sarrazine puis envoyer ces couvertures au Népal. En parallèle, dans le cadre des TAP, enfants et seniors créent un lien intergénérationnel à l'EPHAD et travaillent sur une exposition de mosaïque. Enfin, Saint Bon, à travers son CCAS et l'Ecole Buissonnière travaille sur l'histoire du village.

Il s'agit de mettre en coordination ces projets pour réaliser une Semaine Bleue itinérante et qui se déplacerait d'une commune à l'autre cet automne, en commençant par Bozel.

Le Conseil est intéressé pour que la communauté de communes coordonne cette semaine bleue et communique sur cette manifestation.

Ramassage des déchets à Champagny-en-Vanoise

Maëtte Guldener indique pour terminer que peu de volontaires se sont manifestés pour le ramassage des déchets sur les pistes à Champagny. Le conseil décide d'annuler le ramassage pour cette année.

Sans autre remarque, la séance est levée à 20h30.

Prochain Conseil : lundi 27 juillet 2015 à 18h30 salle des Tilleuls à Bozel